



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance régulière du conseil municipal tenue le **4 juillet 2017** à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, les règlements suivants ont été adoptés :

PC-2867 : Règlement définissant les limites d'une zone commerciale portant la désignation « Village de Pointe-Claire»;

PC-2868 : Règlement sur les sociétés de développement commercial;

PC-2869 : Règlement sur les subventions à une société de développement commercial.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

Donné à Pointe-Claire ce 26^e jour de juillet 2017.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the regular council meeting held on **July 4th, 2017** at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following by-laws were adopted:

PC-2867: By-law defining the limits of a commercial zone to be designated as "Pointe-Claire Village";

PC-2868: By-law respecting commercial development corporations;

PC-2869: By-law respecting grants to a commercial development corporation.

These By-laws will come into force in accordance to the Law.

Given in Pointe-Claire this 26th day of July 2017.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk